

Mesdames, messieurs,
Chers amis,

Nous sommes, ce soir, à quelques jours, à quelques heures, du 1^{er} tour des élections législatives.

Les Français éliront alors les 577 députés, qui les représenteront et qui voteront les lois en leurs noms durant 5 ans. Leur choix n'est donc pas anodin. Il va conditionner l'avenir immédiat, le quotidien de chacun à un moment où dominant, pour un grand nombre de nos concitoyens, l'incertitude, l'inquiétude sur le futur avec la persistance d'un chômage de masse, le développement de la précarité et des inégalités.

Ce scrutin présente des caractéristiques inédites, qui rendent aléatoires les pronostics.

Il intervient après l'élection présidentielle, qui a vu la victoire d'Emmanuel Macron, le discrédit et l'élimination des partis dits « de gouvernement » et l'émergence de forces nouvelles, dont certaines – je vais y revenir – n'ont que l'apparence de la nouveauté.

Si nous voulons tirer les leçons de l'élection présidentielle, il nous faut constater que les Français n'ont pas marqué leur adhésion à un projet mais se sont d'abord déterminés en fonction de ce qu'ils ne voulaient pas.

Ce que je viens de dire comporte deux exceptions de taille : celles et ceux qui ont voté pour Jean-Luc Mélenchon et pour Benoit Hamon ont exprimé un vote d'adhésion.

C'est d'ailleurs pourquoi, pour ma part, j'ai milité jusqu'au bout pour que la gauche de changement, celle qui ne se renie pas, présente une candidature unique de rassemblement. Si tel avait été le cas, nous n'en serions pas là où nous en sommes aujourd'hui.

Voyons bien les choses : Emmanuel Macron a recueilli 25% des voix au 1^{er} tour. Parmi ces électeurs, les études montrent que seulement 16% approuvaient son projet libéral. Les autres ont voulu voté pour faire barrage à François Fillon ou à Marine Le Pen.

Au second tour, il recueille 66% des suffrages mais là encore ceux qui se sont mobilisés ont d'abord voulu barrer la route à Marine Le Pen.

Et nous ne pouvons pas passer en pertes et profits le taux d'abstention élevé de ce 2^{ème} tour, 25% des inscrits, du jamais vu depuis 1969 et cet autre record : plus de 4,2 millions d'électeurs qui ont mis dans l'urne un bulletin blanc ou nul, soit environ 12% des votants.

En réalité, nous sommes loin de la Macronmania, qui a envahi, non pas l'opinion publique, mais la plupart des médias jusque parfois au ridicule. Les Français ne sont pas dupes, même s'ils ne souhaitent pas que s'ouvre une période d'instabilité politique dans notre pays et qu'ils s'interrogent sur l'opportunité de donner une majorité parlementaire au nouveau Président.

Lui donner une majorité absolue, c'est-à-dire les pleins pouvoirs, serait bien imprudent au regard des projets qui sont les siens.

Ne lui faisons pas de procès d'intention mais jugeons aux premiers actes.

Il nous avait promis un gouvernement composé de sang neuf. Exit les professionnels de la politique et qu'entre la « société civile ».

Or, qu'en est-il au final ?

Il nomme Premier ministre un énarque, déjà vieux routier de la politique, cofondateur de l'UMP en 2002, M. Edouard Philippe, porte-parole d'Alain Juppé durant la primaire de la droite.

Aux postes-clés de l'économie et des finances, il recycle deux autres dirigeants des Républicains : Bruno le Maire et Gérard Darmanin.

A la justice, nous retrouvons François Bayrou, qui n'est pas vraiment un perdreau de l'année.

Puis nous avons deux septuagénaires venus de la droite de la gauche : Gérard Colomb et Jean Yves Le Drian.

Qu'en est-il de la « société civile » ?

Je dois vous faire un aveu. Je ne sais pas ce qu'est la « société civile ». Cette expression me laisse rêveur. Elle doit sans doute être l'invention d'un haut fonctionnaire aussi ridicule que celle

de « minorité visible » lorsqu'on évoque des hommes et des femmes issus de l'immigration.

A ma connaissance, ce qui n'est pas civil est militaire.

Je ne suis pas militaire, donc je dois, moi aussi, appartenir à la société civile.

Je suppose qu'on veut dire par là « qui n'appartient pas au microcosme politique »

Mais alors, là, c'est raté !

Car nous retrouvons à la tête de ministères importants des hauts fonctionnaires formés à l'ENA et qui ont exercé à la direction d'administrations d'Etat, tels le ministre de l'éducation nationale, la ministre des transports, polytechnicienne et ancienne préfète, habituée des cabinets ministériels, la ministre de la santé, présidente de la Haute Autorité de Santé. Et je pourrais poursuivre cette énumération.

Le seul élément détonnant parmi toutes ces personnalités politiques recyclées ou issues de l'appareil d'Etat, c'est Nicolas Hulot.

Je lui souhaite bon courage car l'environnement n'aura guère occupé la campagne d'Emmanuel Macron.

S'il fallait résumer, je dirais qu'il n'y a, en fait, rien de nouveau sous le soleil.

Tout cela nous est présenté comme neuf mais, en réalité, on prend les mêmes et on recommence.

J'évoquais la Macronmania, que s'est emparée des médias.

A longueur de colonnes ou d'antennes, on nous explique que le parcours du Président est un sans-faute.

Comme moi, vous aurez sans doute trouvé savoureuse la poignée de main abondamment commentée, passée en boucle, entre Emmanuel Macron et Donald Trump.

Avec notre président français, le milliardaire américain n'avait qu'à bien se tenir, comme en attestait cet échange viril.

Patatras, quelques jours après, Trump annonçait le retrait des Etats Unis de l'accord de Paris sur le climat.

En réalité, nous sommes avec Emmanuel Macron dans un exercice de communication permanente et maîtrisée pour le moment, pas dans l'action.

Il s'agit de séduire en vue des législatives.

Le premier projet de loi présenté par François Bayrou et qu'adoptera le conseil des ministres mercredi prochain n'a pas été choisi au hasard Il vise, selon son premier intitulé, à « moraliser la vie politique ». Il a été rebaptisé « pour la confiance dans notre vie démocratique ». Il fait écho, bien sûr, à une préoccupation majeure de l'opinion publique, après le feuilleton à épisodes de l'affaire Fillon.

Son contenu, pour l'essentiel, n'est pas contestable même s'il y a de curieux absents : l'abrogation de la prescription des délits financiers ramenée à 12 ans par l'Assemblée sortante, rien sur l'identité des gros donateurs financiers aux partis politiques. Je ne développe pas davantage.

Le problème, c'est que cette intention, non dénuée d'intérêts électoraux à court terme mais néanmoins louable, se trouve immédiatement entachée d'un nouveau feuilleton à épisodes concernant un ministre, l'un des plus proches du nouveau président, Richard Ferrand.

Le parquet a ouvert une enquête préliminaire.

Je n'irai donc pas plus avant dans les commentaires.

M. Ferrand a droit à la présomption d'innocence.

Mais là où l'effet peut être ravageur, c'est quand on se pose en chevalier blanc. M. Fillon en a fait les frais.

Et au-delà de ce que nous découvrons avec l'affaire Ferrand, il y a le mode de recrutement d'En marche pour ses candidats aux législatives et le fait qu'il figure, parmi les investis, de curieux paroissiens.

Ils ont été recrutés comme dans une entreprise avec CV et lettre de motivation. Ils ont été 19 000 sur les rangs pour 577 sièges.

Les repentis de gauche et de droite se sont bousculés, les opportunistes de tous poils se sont précipités.

Il a fallu faire le tri sans qu'il soit possible d'auditionner tout le monde. Et c'est là que les difficultés commencent.

Nous découvrons, en Seine St-Denis, une « marchande de sommeil ». Elle loue à de pauvres gens des appartements insalubres à un tarif d'usurière.

Un autre a été condamné à de la prison avec sursis pour falsification de diplôme dans le Nord. Nous trouvons ailleurs un impétrant accusé de tweets antisémites. Un aspirant député toulousain était condamné à un an d'inéligibilité. Une enseignante fait campagne en ayant posé un congé maladie dans le Var. Un candidat en Guadeloupe multiplie les déclarations homophobes.

Notre candidate, Mme Bonnard est élue à la mairie de Noyon depuis 9 ans mais elle n'habite pas Noyon.

Alors, n'ayons pas la mauvaise foi de généraliser mais voyons bien qu'entre un gouvernement de politiciens recyclés et de hauts fonctionnaires, qui n'ont rien à voir avec les citoyens de base tout en prétendant se faire passer pour eux, et des postulants députés, dont nous ne savons pas grand-chose, il a quelque péril en la demeure à leur confier les clés de la maison France.

Pour les seconds, nous risquons fort, si les sondages se vérifient, de nous retrouver avec une majorité parlementaire de godillots votant tout ce que le gouvernement leur proposera sans broncher, ce qui arrangera M. Macron, qui n'a, à l'évidence, pas l'intention de faire grand cas de la place du Parlement, en recourant d'emblée aux ordonnances.

L'Assemblée nationale aura à peine été élue qu'elle devra renoncer à son pouvoir de légiférer en le transférant à l'exécutif.

Prenons, en effet, bien la mesure de ce qui nous attend. Nous sommes, pour le moment, dans l'ère de la communication,

autrement dit de l'enfumage, mais nous allons entrer dans le vif du sujet.

Le premier chantier de démolition, c'est la réforme du code du travail.

Tout va aller très vite, durant l'été. C'est souvent le moment utilisé par les gouvernements pour les mauvais coups afin d'empêcher la mobilisation sociale.

La lettre de cadrage a été présentée aux organisations syndicales hier après-midi.

Dès l'ouverture de la session parlementaire, les députés fraîchement élus seront invités à voter une loi d'habilitation autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances. Ces dernières seront élaborées et publiées au cours de l'été. Et une loi de ratification sera présentée au Parlement autour du 20 septembre. Et l'affaire sera réglée.

De quoi s'agit-il ?

La loi El Khomri a déjà enfoncé un coin dans l'un des principes fondamentaux de notre droit du travail. En réalité, il s'agissait déjà d'une loi Macron car c'est lui qui, initialement, au gouvernement devait la porter. François Hollande, qui avait déjà en tête la suite, l'en avait déchargé pour le préserver et l'avait confiée à la nouvelle ministre du travail.

Jusqu'alors, notre système garantissait les mêmes droits pour tous les salariés, quelle que soit leur entreprise, petite, moyenne ou grande. Le code du travail définissait la norme que complétaient les conventions collectives de branches. Et

les accords conclus dans l'entreprise ne pouvaient être socialement inférieurs au code et aux conventions.

La loi El Khomri ramenait les négociations sur le temps de travail au niveau de l'entreprise, ce qui déjà inversait la hiérarchie des normes.

Mais Emmanuel Macron veut aller beaucoup plus loin avec la bénédiction du MEDEF et de M. Gattaz.

Il s'agit de ramener au niveau de l'entreprise, non seulement les accords sur le temps de travail, mais sur les salaires, sur l'organisation du travail, sur la flexibilité.

Il est aisé d'imaginer ce que seront les négociations dans les entreprises où les salariés n'ont pas d'organisations syndicales.

Il suffira, pour le patron, de recourir au chantage à l'emploi pour imposer des régressions sociales.

Nous sommes dans une logique de rupture de l'égalité de droit, ce qui n'est pas sans poser un problème constitutionnel, ce qu'il faudra examiner le moment venu.

A cela s'ajoute le projet de fusion des institutions représentatives du personnel (CE, délégué du personnel, CHSCT), ce qui tend à affaiblir la capacité de ces élus du personnel à défendre les intérêts des salariés sous leurs aspects extrêmement variés.

Enfin, un autre volet concerne le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Cela veut dire que les salariés de Continental, dans cette hypothèse, n'auraient pu prétendre être indemnisés à la hauteur où ils l'ont été.

Il s'agit donc d'un encouragement aux licenciements abusifs.

Et cet encouragement sera le second signe envoyé au patronat.

Celui-ci dispose déjà d'une mesure de la loi Macron 1 de 2015. Elle permet aux groupes de fermer des filiales sans être mis à contribution.

Il suffit d'organiser la faillite de la filiale dont on veut se débarrasser. Dès lors, le plan social est élaboré, non plus à partir des résultats du groupe, mais de ceux de la filiale, dont la situation financière dégradée volontairement permettra d'indemniser a minima les salariés.

Imaginez ce qu'il en aurait été pour les Contis.

Mais c'est ce qui est en train de se passer avec les licenciements en cascade, qui marquent l'actualité sociale. Je pense, en particulier, à Tati, ses 140 magasins et ses 1754 salariés. Le Plan social sera financé, non à partir de l'état de la trésorerie du groupe Eram, mais de celle de Tati en redressement judiciaire depuis février.

Le Premier ministre a hier confirmé ces trois piliers de la réforme du code du travail, en nous assurant que tout cela se ferait en concertation avec les syndicats et les organisations patronales grâce à 48 réunions programmées durant l'été.

Ceci étant dit, il est à craindre que ce qui nous est aujourd'hui présenté, à quelques jours des législatives, ne soit que la face visible de l'iceberg.

Après « le Parisien » avant-hier, « Libération » publie, ce matin, un document de la Direction Générale du travail, donc du ministère, qui laisse entendre que le gouvernement souhaite aller beaucoup plus loin.

Ainsi est-il, par exemple, prévu d'inclure dans le contrat de travail les objectifs que le salarié devra atteindre, les motifs susceptibles de donner lieu à un licenciement, le niveau des indemnités.

La ministre du travail, Muriel Pericaud, invité, ce matin, de France Inter, ne validait pas ce document mais ne niait pas non plus que le gouvernement pourrait aller plus loin que ce qui est aujourd'hui officiellement annoncé.

Au chapitre des premières mesures figure également l'augmentation de 1,7% de la CSG, une mesure qui devrait rapporter 20 milliards € et qui viendrait en compensation de la suppression des cotisations chômage et maladie payées par les salariés. Ces derniers devraient gagner en pouvoir d'achat, nous affirme-t-on.

La réalité n'est pas tout à fait celle-là. Si vous êtes un cadre supérieur avec un salaire mensuel de 6000 €, vous gagnerez effectivement 2700 € par an.

Mais si vous êtes un retraité avec un revenu de 1200 € par mois, vous perdrez 300 € par an.

Et cela va concerner six retraités sur dix.

Sur le fond, nous assistons, avec cette mesure, à un changement de philosophie dans le financement de l'indemnisation du chômage et de l'assurance maladie. Il était jusqu'à présent assis sur le principe de la cotisation payée par le salarié et l'employeur. Il bascule dans la fiscalité, c'est-à-dire dans l'impôt et il présage d'un désengagement patronal au détriment des salariés.

Le Premier ministre a, par ailleurs, annoncé les autres chantiers gouvernementaux pour les 18 prochains mois.

En ligne de mire, il y a les retraites et l'assurance chômage, deux autres dossiers explosifs.

La rentrée parlementaire aura à examiner le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Nous jugerons sur pièces. Mais nous savons, selon les engagements d'Emmanuel Macron, qu'il s'agira de diminuer encore les dépenses publiques, l'objectif à atteindre en 5 ans étant de 60 à 65 milliards €, soit 12 à 13 milliards € par an et la suppression programmée de 120 000 postes.

J'attire votre attention sur un dernier point, passé inaperçu dans les médias.

En 2012, le Parlement européen décidait, par un vote, d'instaurer une taxe sur les transactions financières. Elle était bien modeste, puisque son taux était de 0,3% sur les achats d'action d'une société, dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard €.

Cinq ans après ce vote des euro-députés, la taxe n'est toujours pas mise en place faute d'accord entre les pays signataires.

Néanmoins, un accord était en vue pour l'adoption d'une directive, négociée entre dix pays européens, dont l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la France.

Cette taxe, je le rappelle, soutenue par la plupart des ONG, a pour objectif de contribuer au financement de la transition énergétique. Les 35 milliards €, qu'elle doit rapporter, sont destinés à abonder le Fonds vert pour aider les pays du sud à lutter contre le réchauffement climatique, dont ils sont les principales victimes.

La discussion sur l'adoption de cette taxe sur les transactions financières était à l'ordre du jour de la dernière réunion des ministres des finances de l'Union européenne du 22 mai.

Elle en a été retirée à la demande de la France.

Et derrière tout cela, il y a bien sûr le lobby des banques et la bataille engagée autour du Brexit par les places financières de Paris et de Francfort, qui cherchent à prendre des parts de marché à la City de Londres, en favorisant le dumping fiscal.

Le Président Macron apparait là sous son vrai jour. L'ancien banquier de chez Rotchild a conservé de bons réflexes et il est clair que, lui, ne se hasarderait pas à déclarer que son ennemi, c'est la finance.

La prochaine réunion des ministres des finances de l'Union européenne se tiendra en juin.

Si je suis réélu député, l'une de mes premières interpellations du gouvernement consistera à demander au Premier ministre de signer sans délai l'accord sur la taxe sur les transactions financières.

Cela m'amène à une question au cœur du scrutin de dimanche : de quel député avez-vous besoin ?

Nous allons nous parler franchement.

Si vous voulez un député béni-oui-oui, aux ordres, au sein d'une majorité croupion, votant tout sans broncher, alors la candidate de M. Macron fera votre affaire, elle le fait très bien sur le noyonnais.

D'autant que le Président ne semble pas vouloir faire grand cas du débat parlementaire, comme en témoigne le recours aux ordonnances, dès la nouvelle Assemblée élue.

Si vous considérez que les projets de M. Macron ne sont pas assez brutaux et ne démolissent pas assez rapidement le modèle social français, alors le candidat des « Républicains » est votre homme.

Il fut le soutien indéfectible de François Fillon et appartient à la frange la plus à droite de sa famille politique. Dans le registre réactionnaire, vous ne trouverez pas mieux.

Enfin, si vous voulez une France fracturée, où chacun pense que son voisin est l'ennemi, vous avez à votre disposition le candidat du Front National, permanent de ce parti, qui passe tout son temps à Nanterre dans les locaux de la formation d'extrême droite plutôt que dans la circonscription où il est

pourtant élu départemental et régional. Mais il ne s'est jamais occupé de faire avancer le moindre dossier, qu'il s'agisse de la déviation de la RD 1032 jusqu'à Noyon ou du canal Seine Nord Europe.

Vous m'avez, pour ma part, élu en 2012. J'ai scrupuleusement tenu les engagements pris devant vous.

Cela m'a valu de m'opposer souvent frontalement au gouvernement Hollande-Valls, à ses reniements.

J'ai défendu avec détermination les dossiers de la circonscription. Hélène et Sébastien les ont évoqués.

Depuis 1997, date de mon premier mandat de député, j'ai une conviction que je me suis efforcé de mettre en œuvre.

Notre territoire du Nord compiégnais avait besoin d'être désenclavé, rendu plus accessible pour attirer les investissements et les emplois.

Ce sont ces conditions que nous avons réunies avec la réalisation de la déviation de Compiègne-Noyon, les deux villes étant désormais atteignables en 15 minutes. Cela a d'ores et déjà contribué à développer nos zones d'activités.

Nous avons, à présent, devant nous deux défis : la poursuite de la déviation vers Roye que la majorité départementale de droite refuse pour le moment et le canal Seine Nord Europe.

Ce dernier était en panne en 2012, faute de financement. Nous avons, avec mon collègue du Nord, Remi Puvros, levé les obstacles

Le projet a été redimensionné et les financements sont assurés. C'est un atout incontestable pour notre développement économique et pour l'environnement.

Une ombre vient néanmoins d'en obscurcir la perspective : le premier ministre, Edouard Philippe, en a été un opposant farouche.

Le projet est à ce point engagé qu'il semble irréversible. Pour autant, la moindre manœuvre pour le retarder serait de nature à faire grimper la facture et à le compromettre. C'est donc une des batailles majeures des semaines et des mois à venir.

Autre sujet pour l'action : la lutte contre les déserts médicaux, vous savez que je travaille à des solutions concrètes. Je ne développe pas. Puis la défense des services publics notamment en milieu rural. Le nouveau recul annoncé des dépenses publiques les menace. C'est donc également une bataille à mener dans la période qui s'ouvre.

Je conclurai enfin sur les propositions et amendements que je défendrai dès la rentrée parlementaire, si je suis réélu.

Voilà ce que je dis au Premier ministre :

- Vous voulez réformer le code du travail. Chiche ! Je vous invite à y inclure deux propositions :
 - L'interdiction des licenciements sans raison économique et l'annulation des dispositions de la loi Macron 1 épargnant les groupes.
 - L'encadrement des recours aux CDD et à l'intérim afin qu'ils ne se substituent pas à des CDI.
- Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 :

- Instauration d'un barème plus progressif de l'impôt sur le revenu à 7 tranches (contre 5 aujourd'hui) avec l'objectif d'une baisse des impôts pour les tranches les plus basses et d'une hausse pour les plus riches.
 - Réforme du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) soit 30 millions € d'allègements fiscaux aux entreprises, avec des contreparties en matière de création d'emplois stables.
- Dans le cadre du projet de financement de la Sécurité sociale pour 2018 :
- Modulation des exonérations de cotisations sociales des entreprises selon leur politique en matière d'emploi, de salaires et de formation.
 - Mise à contribution des revenus financiers et spéculatifs des entreprises.

Voilà les propositions que je défendrai dans les prochains mois.

Je n'entends être ni un député béni-oui-oui, ce qui serait tout à fait contraire à ma nature, ni un opposant systématique. L'intérêt général est ma seule boussole et vous connaissez ma détermination à aller jusqu'au bout de mes convictions.

Dix candidats se présentent à vos suffrages. J'ai évoqué mes trois principaux concurrents.

Il existe un risque de dispersion des voix, qui peut être fatal, si nous nous égarons sur des candidatures de diversion.

Pour accéder au second tour et l'emporter, il faut arriver premier ou second ou réunir au moins 12,5% des inscrits.

Je lance donc un appel à tous les progressistes : rassemblons-nous dimanche et créons les conditions de gagner au second tour.

La situation est certes inédite et incertaine mais nous avons les atouts pour l'emporter.

Alors mettons à profit les heures qui nous restent pour convaincre les électeurs de faire le choix de l'efficacité, du combat pour la justice et l'égalité.

Faisons de la 6^{ème} circonscription de l'Oise une terre de résistance et d'action pour un avenir meilleur !